

DÉLIBÉRATION N°2025-32

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	23
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	2
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 mars 2025 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 20 mai 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'EPE**

Séance du 11 mars 2025

La séance est présidée par Benoit ROIG, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean Valade
Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Frédéric ESCOJIDO
Représentant de la Ville de Nîmes

Madame Sandrine CLOAREC
Représentante du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Madame Laure TISSOT
Représentante du réseau MEDEF GARD (ancien UPE30)

Monsieur Didier PAQUETTE
Représentant CFDT

Monsieur Oscar NAVARRO
Elu-Collège A

Madame Isabelle TECHER
Elue – Collège A (suppléante)

Madame Vanessa MONTEILLET
Élue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS
Élu - Collège B

Madame Aurélie GONCALVES
Élue - Collège B

Monsieur Romain MILLOT
Élu - Collège B

Madame Carine Moulin
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Madame Corinne MEJAN
Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Nabil GOMRI
Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Arthur DEVREESE
Elu- Collège des usagers de l'établissement

Monsieur Franck OURTAL

Chef d'établissement du Lycée Ernest Hemingway, établissement associé de l'EPE

Madame Sandrine BAYLE

Enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, responsable pôle formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux

Madame Véronique PALMER

Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30)

Madame Delphine PAUL

Directrice de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes, établissement composante de l'EPE

Monsieur Yannick MOUREAU

Directeur de l'Association pour la promotion d'actions de formation et d'animation socio-éducatives (IFME), établissement composante de l'EPE

Monsieur Jean BLANCHARD

Ancien médecin chef colonel du SDIS 30

Procurations :

Madame Madeline KELLER, élue dans le collège usager, donne pouvoir à Madame Vanessa MONTEILLET, élue collège B

Madame Valérie COURTIN, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique de la faculté de médecine, donne pouvoir au président de Nîmes Université Monsieur Benoît ROIG

Membres invités présents :

Monsieur Romain MOLINA

Représentant de la Rectrice de l'académie de Montpellier

Monsieur Bernard MICHEL

Directeur du campus de la CCI du Gard

Monsieur Burak SARISOY

Commissaire aux comptes

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Nicolas LEROY

Premier-Vice-Président

Monsieur Sylvain OLIVIER

Vice-Président Formation

Monsieur Marc OLIVAUX

Vice-Président délégué aux Partenariats et entrepreneurs

Madame Anne Lise TAIBI

Vice-présidente Vie étudiante et Vie de Campus

Madame Anne-Laurence MENNESSIER

Directrice du service commun de la documentation

Monsieur Fabrice JACQUET

Agent comptable de Nîmes Université

Madame Fanny GRAU

Médecin chargée de la médecine préventive et de la promotion de la santé

Madame Armelle LE NATUR

Directrice du service universitaire des activités physiques et sportives

Secrétaire de séance :

Madame Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

ORDRE DU JOUR

Informations du président.

VIE INSTITUTIONNELLE

Point 1. Point d'information sur l'EPE

Point 2. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2024

FINANCIER

Point 3. Rapport des commissaires aux comptes

Point 4. Approbation du compte financier 2024 de l'Université de Nîmes

Point 5. Approbation du compte financier 2024 de la Fondation Unîmes Université

FORMATION

Point 6. Approbation du calendrier universitaire 2025-2026

VIE ETUDIANTE

Point 7. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE collectif/CVEC

Point 8. Règlement intérieur de la salle de remise en forme et du gymnase de Nîmes Université

UNIFOP

Point 9. Approbation de la création du Diplôme d'Université Neuroprism

Point 10. Statuts et règlement intérieur du CFA Ensup LR

Questions diverses.

Informations générales

Le président de l'EPE NÎMES UNIVERSITÉ ouvre la séance en sollicitant l'accord des membres pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant la délégation du conseil d'administration au président pour l'adoption des tarifs d'inscription aux événements scientifiques. Cette proposition est accordée à l'unanimité par les membres.

Le président débute la séance par quelques informations générales :

- Le Programme relatif à la vie étudiante est financièrement en baisse ;
- Le programme 172 lié à la recherche et aux organismes nationaux de recherche a une baisse de 33 millions d'euros. L'établissement est impacté par cette baisse au titre de la LPR (Loi de programmation de la recherche) qui prévoyait initialement une augmentation de 346 000 000 d'euros ;
- La région a annoncé une réduction des crédits de près de 40 %. Plusieurs financements, notamment ceux liés au CPER, n'ont pas encore été déployés au niveau régional. Pour l'instant, l'université n'est pas directement concernée, mais des questions se posent concernant les dispositifs de l'enseignement supérieur, tels que les bourses doctorales, les appels à projets et l'accompagnement des projets d'excellence. En effet, la région Occitanie s'est engagée à apporter des moyens supplémentaires, et de nombreuses universités ont été lauréates. La première tranche de financement devrait bientôt être signée.
- Le programme 150 prévoit une augmentation des crédits de 247 000 000 d'euros qui permettront de compenser tout ou partie du CAS pension ;

Le Hcéres est une instance chargée d'évaluer régulièrement les établissements, tous les 4 à 5 ans, par cycles appelés « vagues ». La vague E vient de s'achever, et la vague A commence désormais. L'université réalise une auto-évaluation qu'elle transmet à cette instance, qui organise ensuite un comité d'évaluation. Des visites sur site sont ensuite menées, accompagnées de discussions, afin de formuler des avis.

Trois types d'évaluations sont réalisés :

- L'offre de formation ;
- L'offre de recherche ;
- Le fonctionnement et la gouvernance de l'établissement ;

L'évaluation de l'EPE sera retardée d'un an, car sa mise en place coïncide avec sa sortie. Le rapport d'auto-évaluation doit être remis entre fin mai et juin. Il est difficile de s'évaluer alors que l'entité est encore en cours de constitution.

Par ailleurs, le HCERES a modifié sa nomenclature : lors des évaluations précédentes, les avis étaient soit favorables, soit assortis de demandes de modifications. Depuis la vague E, les avis sont désormais catégorisés comme favorables ou défavorables. Sur 1 400 formations évaluées, 26 % ont reçu un avis défavorable.

Le problème réside dans le fait que le ministère utilise ces évaluations pour décider de l'accréditation des formations.

Le président fait un point sur les événements organisés à l'université.

Point 1. Information sur l'EPE

Des réunions sont en cours d'organisation pour aborder les aspects techniques. Un vice-président en charge des relations internationales a été nommé : il s'agit du directeur de l'IFME. Cette nomination permettra de renforcer l'approche de Nîmes Université à l'international et de porter une vision globale des collaborations possibles.

Le directeur de l'IFME annonce une invitation aux 25 ans de l'IFME, qui auront lieu le 12 juin 2025. Plusieurs projets sont en cours notamment la création de résidences universitaires

accueillant des chercheurs venus du monde entier, afin d'enrichir les pratiques universitaires de recherche par des perspectives diverses.

La journée portes ouvertes de l'ESBAN s'est tenue le 08 mars 2025 offrant la possibilité d'échanger avec les artistes sur la réalisation de leurs œuvres. La Directrice de l'ESBAN souligne que l'exposition des diplômés est organisée chaque jour pour présenter un aperçu de leur travail, dans le but d'accompagner au mieux leur insertion professionnelle.

Le président annonce qu'un défilé organisé grâce aux étudiants du DN Made du lycée Hemingway avec l'association Cap Senior se déroulera le 10 avril 2025. Chaque année, les élèves fabriquent environ 200 tenues.

Le président indique que la semaine dernière a eu lieu la remise des diplômes du Diplôme d'Université « Secrétaire de Mairie ». Le 10 mars 2025, s'est tenue la cérémonie de remise des diplômes du Diplôme d'Université « Laïcité et Médiation » à la Préfecture, en présence du préfet.

Tous ces événements sont regroupés au sein de l'EPE.

Point 2. Compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 10 décembre 2024

Le Président demande aux membres s'ils ont des remarques à émettre sur le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

En l'absence de remarques, le Président soumet le point au vote.

Délibération 2025-04

Unanimité

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024 est approuvé.

Point 3. Rapport des commissaires aux comptes pour 2024

L'agent comptable de Nîmes Université donne la parole au commissaire aux comptes pour présenter le rapport. Il commente la présentation diffusée et rappelle les missions des commissaires aux comptes à savoir, certifier que les comptes annuels sont réguliers sincères et donnent une image fidèle des résultats d'opérations d'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et de patrimoine de l'entité.

Dans un premier temps, il explique qu'il peut y avoir une opinion favorable sans réserve, avec réserve et défavorable qui est un refus de certifier. La finalité de la mission étant d'attester que l'information financière est fiable et de corriger les erreurs avant la publication de l'information. La mission est une mission d'audit permanent, avec un travail sur les procédures de l'établissement ainsi que de rapprocher les écritures comptables des pièces.

En conclusion, le commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels de l'établissement et de la Fondation sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères sans réserve et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'université à la fin de cet exercice.

Le commissaire aux comptes remercie le service des affaires financières et comptables pour son accueil et pour l'ensemble de l'audit notamment au regard des nombreuses demandes et se rend disponible pour répondre aux éventuelles questions des membres.

La parole est donnée aux membres et, en l'absence de remarques, le président met ce point au vote.

Délibération 2025-05

Unanimité

Le rapport du commissaire aux comptes de l'établissement (Nîmes Université) pour l'année 2024 est approuvé.

Délibération 2025-06

Unanimité

Le rapport du commissaire aux comptes de la fondation de Nîmes Université pour l'année 2024 est approuvé.

Point 4. Approbation du compte financier 2024 de l'établissement

L'agent comptable de Nîmes Université présente le point. Ce sont les comptes de l'université de Nîmes qui sont présentés au titre de l'année 2024 et qui tiennent compte du rattachement de l'antenne de Mende à l'université.

Le plafond des emplois concerne les fonctionnaires financés par le ministère. Le plafond établissement concerne les emplois financés par l'établissement (sauf contrat de recherche).

La totalité des emplois est consommée. Au 1^{er} janvier 2025, l'établissement va récupérer 5 ETP supplémentaires sans confirmation de financement.

Sur la répartition des dépenses :

Masse salariale : l'université est en dessous de l'année dernière avec 74%.

Investissement : en augmentation avec 1 000 000 € en plus d'investis par rapport à l'année dernière notamment avec la rénovation des bâtiments.

Le compte financier dépasse les 30 000 000 € (augmentation).

Sur la répartition des dépenses par destination, la formation est prédominante avec 36 % ; La répartition est équitable concernant la recherche, l'immobilier et le pilotage : 20 % chacun.

Sur la répartition des recettes :

Il y a une baisse de la Subvention pour charge de service public par rapport au compte financier 2023. Il y a un rattrapage au niveau des recettes propres (fonds liés à l'apprentissage qui passent de 8% à 10%).

Au niveau des effectifs, ils sont multipliés par 4 (de 52 à 228). Il y a une augmentation des fonds propres avec les recettes récupérées grâce aux contrats d'apprentissage (fonds reversés par le CFA) et des fonds libres (taxe d'apprentissage).

Budget prévisionnel : c'est la même tendance avec une différence entre les chiffres exécutés et les chiffres prévisionnels car les engagements ont été arrêtés plus tôt cette année pour permettre de basculer sur le statut de l'EPE.

Sur la variation négative du fonds de roulement : elle vient du résultat négatif et des investissements plus importants cette année, il y a donc un impact sur la trésorerie (moins 2 000 000 €).

Sur l'évolution du compte financier, il est en régression avec un résultat négatif et avec une capacité d'autofinancement de 1 000 000 € qui permet de financer les investissements.

Au niveau du fonds de roulement, il est encore très important. Chaque année, le Rectorat demande à l'université de calculer le fonds de roulement libre d'emploi (déduction des projets

d'investissements qui ont été mis en œuvre). Le fonds de roulement passe de 8 000 000 € à 6 400 000 €.

Un nouveau décret a été publié en décembre 2024 concernant les seuils de soutenabilité budgétaires du compte financier avec un nouveau critère relatif à la masse salariale : les charges de personnel ne doivent pas dépasser 83% des produits encaissables (l'université est à 70%). Le seuil du fonds de roulement est respecté également (seuil de sécurité à 15 jours) et pareil pour le seuil relatif au fonds de trésorerie (seuil de sécurité à 30 jours).

Le Directeur de l'IFME souhaiterait que soit explicitée la notion de solde budgétaire.

L'agent comptable répond que le solde comprend les dépenses à la fois de personnel, de fonctionnement et d'investissement. On parle en autorisation et en crédit de paiement, il n'y pas d'écritures comptables (encaissement et décaissement exclusivement).

Le directeur de l'IFME prend la parole sur l'absence de financement de certaines mesures salariales. Il souhaiterait savoir si cette situation concerne l'avenir également.

Le président indique que cette situation résulte des mesures Guerini qui ont permis une augmentation salariale des fonctionnaires mais non compensées. Seul le CAS pension a été une mesure financière qui a pu être compensée. Lors du BI 2025 et du BI 2024, le budget avait été présenté avec déficit en raison de l'absence de compensation. Le souhait est de voir des revalorisations salariales compensée sur les financements.

Le président ajoute qu'auparavant, l'université était autorisée à puiser dans le fonds de roulement après autorisation du rectorat. Avec le nouveau décret, il est possible de puiser dans ces fonds sans demande préalable au Rectorat. Cette mesure fait notamment suite aux contestations universitaire et une manifestation des présidents d'université devant les grilles du ministère.

Le représentant de la ville de Nîmes souhaiterait savoir quand sera intégrée la participation de la ville de Nîmes au titre de l'investissement de 900 000 euros pour le dôme de Hoche.

L'agent comptable répond qu'il s'agit d'un fonds de concours dans le cadre de la gestion des travaux par le Ministère. L'université lui a versé la somme qui est comptabilisée en dépenses de fonctionnement il y a deux ans.

L'agent comptable ajoute que la trésorerie est plus importante en raison des projets tels que GARDENER.

Point 5. Approbation du compte financier 2024 de la Fondation

L'agent comptable explique que la présentation sera brève car il n'y a que deux exercices et indique aux membres de se rapporter aux documents transmis. Le président explique que la fondation se met en place progressivement avec les financements des trois fondateurs : la Banque Populaire, BRL et Phytocontrol, le dernier fondateur ayant quitté la fondation étant Decathlon. Les actions sont ciblées sur des étudiants particuliers comme sportifs ou artistes haut niveaux par exemple.

A partir de cette année, une approche plus globale est engagée avec des appels à candidature publiés pour identifier d'autres types étudiants.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques sur les deux points susvisés. Sans remarques, il soumet le point au vote suite à la présentation des deux libérations afférentes (une pour la fondation et une pour l'établissement).

Délibération 2025-07**Unanimité**

Le compte financier 2024 de l'établissement est approuvé.

Délibération 2025-08**Unanimité**

Le compte financier 2024 de la fondation est approuvé.

Point 6. Approbation du calendrier universitaire 2025-2026

Le Vice-Président Formation présente le point relatif au calendrier 2025-2026 voté à l'unanimité en conseil de la Formation. Le calendrier reprend les grandes lignes du précédent : pour les petites vacances, ce sera la seconde semaine des congés du secondaire ou du primaire. La pré-rentrée se déroulera au début du mois de septembre (marquage en jaune). Quatorze semaines sont prévues au premier semestre alors que normalement treize semaines suffisent. Pour le second semestre, c'est treize semaines. Il y a beaucoup de jours d'examens au mois de mai pour permettre aux enseignants d'avoir le temps de corriger les copies avant les rattrapages qui auront lieu début juin, ce qui permet aux étudiants d'avoir les résultats de la première session de rattrapage afin de décider s'il est utile ou non d'aller aux épreuves de rattrapage du second semestre.

Sans remarque soulevée par les membres, le président soumet le point aux membres.

Délibération 2025-09**Unanimité**

Le calendrier universitaire 2024-2025 est approuvé.

Point 7. Approbation du versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE collectif/CVEC

La Vice-Présidente Vie Etudiante et Vie de Campus présente le point. Il s'agit de projets permettant de favoriser l'accompagnement sportif culturel et social des étudiants de l'EPE.

Une commission CVEC s'est tenue le 12 février et les membres ont approuvé les six demandes. La somme allouée pour l'ensemble est de 5964,68 euros. Ces projets sont de nature très différente pour animer la vie du campus.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques sur le présent point. Sans remarque, il soumet le point à leur approbation.

Délibération 2025-10**Unanimité**

Le versement des sommes allouées dans le cadre du FSDIE collectif/CVEC est approuvé.

Point 8. Règlement intérieur de la salle de remise en forme et règlement intérieur du gymnase de Nîmes Université

La Vice-Présidente Vie étudiante et Vie de Campus présente les deux règlements intérieurs ayant pour objectif de garantir la sécurité, le respect des biens et de l'hygiène. Ils prévoient chacun entre autres :

- Les capacités d'accueils ;
- L'accès aux installations sportives conformément au règlement intérieur général de l'EPE ;
- Les plannings ;
- Le conventionnement pour les usagers extérieurs ;
- La mise à disposition des outils d'hygiène (serviettes de toilette pour l'utilisation des machines pendant l'effort...)
- Tenue vestimentaire et déplacements.

Le président demande aux membres s'ils ont des remarques sur les deux règlements intérieurs. Sans remarques, il soumet le point à leur approbation.

Délibération 2025-11

Unanimité

Le règlement intérieur du gymnase de Nîmes Université est approuvé.

Délibération 2025-12

Unanimité

Le règlement intérieur de la salle de remise en forme de Nîmes Université est approuvé.

Point 9. Approbation de la création du Diplôme d'Université (DU) « Neuroprism »

La Directrice de l'UNIFOP présente le point relatif à l'ouverture du DU spécifique en neurosciences, psychologie, risques, intelligence artificielle et santé mentale qui s'adresse aux professionnels scientifiques, médecins, pharmaciens, psychologues. Le DU est rattaché à la faculté des Sciences avec deux parcours autonomes et complémentaires :

- Un parcours initiatique pour appréhender les problématiques sous le prisme de l'intelligence artificielle avec un volume horaire de 52,5 HeTD ;
- Un parcours renforcé.

Ce DU est accessible avec l'obtention des certificats de compétences (CCU) universitaires. L'un de ces CCU correspond à la participation à un colloque.

Le coût de la formation est évalué en concertation avec l'UNIFOP et le service du pilotage.

Le Directeur de l'IFME demande si les deux parcours doivent être suivis pour l'obtention du Diplôme d'Université.

La Directrice répond par l'affirmative cependant les CCU permettent d'avoir une revalorisation diplômante.

Délibération 2025-13

Unanimité

L'ouverture du Diplôme d'Université « Neuroprism » est approuvée.

Point 10. Approbation des Statuts et du Règlement Intérieur du CFA Ensup LR

La Directrice de l'UNIFOP présente le point relatif au CFA Ensup LR. L'université devra voter, en séance, le règlement intérieur ainsi que les statuts. Par ailleurs, l'approbation de l'ouverture des formations en apprentissage et des budgets des UFA mise en place dans chaque établissement devra également intervenir ultérieurement.

➤ **Concernant les statuts du CFA Ensup LR :**

La Directrice précise que l'apprentissage est une source importante de recettes pour l'établissement. Il s'agit de valider les nouveaux statuts du CFA qui est l'organe portant les formations par apprentissage piloté par l'université de Montpellier. Les statuts prévoient les dispositions générales relatives aux missions du CFA notamment celles qui concernent les contrats d'apprentissage et leur suivi avec les établissements signataires des conventions. Chaque établissement doit constituer une unité de formation par apprentissage (UFA), le CFA travaille en concertation avec les différentes UFA.

Plusieurs instances composent le CFA : le comité d'orientation stratégique, le comité directeur de l'apprentissage (organe fonctionnel composé du directeur et des directeurs des différentes UFA), le conseil de perfectionnement du CFA dont les représentants seront désignés par le conseil d'administration de Nîmes Université ultérieurement.

Chaque unité de formation par apprentissage, créée au sein des établissements, dispose d'un représentant désigné par l'établissement concerné.

Le CFA Ensup LR assure la coordination pédagogique des actions de formation, conformément à une convention d'application que Nîmes Université a d'ores et déjà signée.

Le Directeur de l'IFME demande si pour certains diplômes portés par l'EPE, il serait possible de travailler directement avec les CFA (ENSUP LR, Greta ...).

Le président répond que cette question fait déjà l'objet de réflexions et mériterait d'être discutée plus en détail prochainement. Il précise toutefois que, pour l'instant, Nîmes Université maintiendra son mode de fonctionnement actuel jusqu'à la fin de la période d'expérimentation, prévue dans deux ans. Il ajoute que si l'université accède au statut de grand établissement, cette problématique devra effectivement être réexaminée, notamment parce que l'université est tenue à un contrat d'exclusivité avec le CFA Ensup LR. Ce sujet pourrait être négocié lors du renouvellement de la convention.

➤ **Concernant le règlement intérieur du CFA Ensup LR**

Le règlement intérieur s'adresse principalement aux apprentis. Il encadre le suivi pédagogique qui leur est destiné et concerne moins les aspects relevant de la vie institutionnelle.

Le représentant de la ville de Nîmes souhaiterait connaître la situation budgétaire concernant l'apprentissage.

La Directrice de l'UNIFOP explique qu'il y a une distinction à établir entre l'apprentissage et la formation continue.

Pour les formations en apprentissage, l'objectif est que les nouvelles offres puissent s'autofinancer, sans générer de coûts supplémentaires, en s'appuyant notamment sur le développement de l'apprentissage au sein des formations initiales. Bien qu'une baisse des recettes soit à prévoir en raison de la diminution de la dotation, une politique plus volontariste permettra de renforcer la recherche de contrats d'apprentissage.

Concernant la formation continue, on observe également une diminution du financement du programme ForSupPro. Ce dispositif, soutenu par la Région, permettait de financer des formations continues au bénéfice des demandeurs d'emploi. Cette baisse est significative : la dotation, auparavant de 25 000 euros pour 11 bénéficiaires, est désormais réduite à 13 000 euros, ce qui ne permet plus de financer que 7 personnes.

Il est essentiel d'identifier précisément les besoins en formation. À titre d'exemple, le Diplôme d'Université « Secrétaire de Mairie » a été conçu pour répondre à la nécessité de former des profils plus diversifiés, en prévision d'un important renouvellement des effectifs lié aux départs à la retraite des secrétaires de mairie, notamment dans les collectivités locales. L'Université a d'ailleurs été sollicitée par l'Association des maires ruraux du Gard pour envisager la mise en

place de formats de formation plus courts, adaptés à cette demande spécifique. Par ailleurs, on constate une diminution de l'aide apportée aux entreprises.

La représentante de l'UPE30 fait part des retours de ses adhérents, qui expriment leur préoccupation face à la baisse des dotations, celle-ci ayant un impact direct sur l'accès des jeunes aux entreprises du territoire. Elle rappelle que, sur le plan national, 85 % des entreprises sont des très petites entreprises (TPE), une réalité souvent peu visible mais qui se reflète également dans le Gard, où les TPE représentent 83 % du tissu économique.

Le MEDEF Gard s'engage activement à favoriser l'ouverture des entreprises à l'accueil de stagiaires, dans une logique de rapprochement entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le stage est en effet perçu comme une première étape vers l'alternance. Elle souligne enfin que le rapprochement avec les BTS dans le cadre de l'EPE constitue un réel atout.

Le président souligne que l'alternance est bien accueillie par les entreprises, qui ont besoin de personnel à tous les niveaux. Elle constitue un levier important d'insertion professionnelle pour les étudiants.

Le vice-président délégué aux Partenariats et à l'Entrepreneuriat précise toutefois que l'impact des dispositifs d'aide varie selon le type de formation. À titre d'exemple, le master RESNUC, qui prépare à des métiers dans l'industrie nucléaire, cible principalement de grandes entreprises. Pour celles-ci, l'aide à l'apprentissage se limite à 2 000 euros par apprenti. En revanche, d'autres formations placent des apprentis dans des PME ou TPE, permettant de bénéficier d'aides plus élevées, dépassant les 5 000 euros par apprenti.

L'établissement constate une baisse du nombre de contrats d'apprentissage, notamment dans le secteur public, où les structures rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter. Cette tendance pourrait avoir un impact significatif sur des formations comme le master Droit public des affaires locales, qui place chaque année entre 15 et 20 apprentis dans les collectivités territoriales.

Il est également rappelé que, malgré la réduction temporaire des aides, les entreprises restent fortement engagées dans l'accueil d'apprentis, conscientes de la valeur ajoutée que représente l'alternance pour leur développement. Néanmoins, les perspectives varient en fonction du secteur d'activité et du niveau de formation, ce qui rend difficile une projection précise. Cela dit, les contrats d'apprentissage demeurent particulièrement avantageux pour les employeurs, compte tenu du haut niveau de qualification des étudiants, de leur rémunération encadrée et des aides financières associées.

Le président demande aux membres s'ils ont d'autres remarques à formuler sur ce point. Sans remarque supplémentaire, il soumet le point à leur approbation.

Délibération 2025-14

Unanimité

Les statuts et le règlement intérieur du CFA ENSUP- LR sont approuvés.

Point 11. Approbation de la délégation au Président pour adopter les tarifs d'inscription aux événements scientifiques

Le président sollicite l'approbation des membres pour établir les tarifs d'inscription aux événements scientifiques, soulignant la difficulté de définir une grille tarifaire unique en raison de la grande variabilité des montants selon les thématiques abordées.

Sans question de la part des membres, le point est soumis à leur approbation.

Délibération 2025-15

Unanimité

La délégation au Président pour adopter les tarifs d'inscription aux événements scientifiques est approuvée.

Le président adresse ses remerciements à la Ville de Nîmes et à Nîmes Métropole pour leur soutien dans la mise en place du Dôme de Hoche, inauguré en février dernier. Il tient également à remercier chaleureusement le représentant du Campus étudiant de la CCI du Gard, qui quittera ses fonctions en avril, pour son engagement et sa collaboration avec Nîmes Université. Il clôt ensuite la séance.